

CHARTES DE PRODUCTION ARVALIS / IRTAC

NOUVELLE ÉTAPE de développement



© N. Cornec - ARVALIS-Institut du végétal

Les Chartes de production sont devenues la démarche « qualité et environnement » la plus utilisée pour la production de blés, d'orges et de maïs.

En vue de conforter leur statut de référence pour la mise en place de cahiers des charges et de démarches qualité, les cinq référentiels des Chartes de production vont évoluer vers une norme française homologuée. Ce travail de normalisation, lancé en octobre dernier, doit aboutir à la récolte 2016.

Les Chartes de production ARVALIS - Institut du végétal / IRTAC (1) ont été élaborées à la fin des années 90. Elles sont issues de la volonté des producteurs français de céréales à paille et de maïs de se doter d'un référentiel de production national conciliant les attentes et les objectifs des consommateurs, des citoyens, des industriels et des agriculteurs. Ces Chartes de production ont vocation à servir de base à de futures démarches qualité ou à des cahiers des charges.

Depuis plus de 13 ans, la démarche est portée par

ARVALIS, qui assure l'animation et la rédaction technique des référentiels, et par l'IRTAC, qui en est le maître d'œuvre.

Aujourd'hui, cette démarche rassemble plusieurs milliers d'agriculteurs, une quarantaine de coopératives et de négoce agricoles et une dizaine d'industries agroalimentaires. Elle sert de référence à de nombreux cahiers des charges privés, de préconisation pour les filières agricoles et de socle à des démarches de certification sur le blé, la farine et le pain (Label Rouge, Certification Conformité Produit...).

Un concentré technique de bonnes pratiques

Les Chartes de production sont des référentiels de bonnes pratiques agricoles couvrant, en sept chapitres, tout l'itinéraire technique de culture et de stockage à la ferme. Cultiver selon une Charte de production ARVALIS / IRTAC, c'est fournir une production de qualité sanitaire, technologique et environnementale répondant aux exigences des industriels et des consommateurs, tout en maintenant la productivité. Ces Chartes s'adressent aux agriculteurs par l'intermédiaire de leurs organismes stockeurs ou de développement.

En adhérant aux Chartes de production ARVALIS/IRTAC,

En savoir plus

Retrouvez la liste des coopératives et négoce agricoles engagés dans les Chartes de production sur le site www.arvalis-infos.fr.

Quantifier l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement

Aux enjeux antérieurs liés à la protection de l'environnement s'ajoute aujourd'hui une nouvelle demande : quantifier l'impact des pratiques agricoles, notamment en ce qui concerne les gaz à effet de serre. Depuis 2010, ARVALIS propose de valoriser les données recueillies dans le cadre des contrôles des Chartes de production. À cette fin, l'institut a mis en place un groupe de calcul d'indicateurs rassemblant actuellement 17 coopératives et négoce engagés dans les Chartes. Quatre indicateurs principaux, qui pourront évoluer par la suite, ont été retenus : la Balance Globale Azotée (BGA), l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT), les Émissions de Gaz à Effet de Serre (EGES) et la production d'énergie brute. Ce travail d'évaluation sera maintenu lorsque la future norme française succédera aux Chartes de production.

les producteurs s'engagent volontairement à suivre les règles de décision qui y sont définies. Elles concernent la connaissance des parcelles, le semis, la fertilisation, la protection phytosanitaire, l'irrigation, la récolte et le stockage à la ferme et la gestion de l'interculture.

Les Chartes de production ARVALIS / IRTAC sont les seuls référentiels de bonnes pratiques culturales, encadrés

réels à paille et maïs, élaborés par

un institut de recherche appliquée. Leur spécificité repose aussi sur le fait qu'ils ont été bâtis en concertation avec une soixantaine d'organismes de l'amont et de l'aval des filières (producteurs, organismes stockeurs, industries de 1^e et 2^e transformation, instituts techniques, fournisseurs d'intrants, porteurs de démarches qualité, ...).

La marque « Charte de production agricole française » est l'identité de cette démarche, pour une communication « de la fourche à la fourchette ». Elle témoigne de l'engagement de tous les acteurs des filières dans une démarche agro-environnementale au service de la qualité.

Un pas de plus vers l'homogénéisation des cahiers des charges

Aujourd'hui, les Chartes de production constituent la démarche « qualité et environnement » la plus développée en grandes cultures, mais de nombreuses autres démarches existent ou émergent. Cette surenchère complexifie leur gestion et leur articulation entre elles. L'idéal serait de disposer d'un socle commun facilitant leur mise en place au sein des exploitations agricoles, des organismes stockeurs et même des 1^{ers} transformateurs.

Le souhait de l'IRTAC et d'ARVALIS de faire évoluer

les Chartes de production vers une norme française a pour but d'assurer la pérennité de la démarche et de conforter son statut de référence dans la mise en place de cahiers des charges et de démarches qualité. Ce projet a obtenu le soutien financier de FRANCE-AGRIMER, INTERCÉRÉALES et ARVALIS.

Chaque évolution des Chartes de production s'effectue en concertation avec tous les acteurs des filières. Le processus de normalisation engagé s'inscrit donc dans cette même logique. En octobre dernier, une nouvelle commission de normalisation a été créée au sein de l'AFNOR (Agence Française de Normalisation). Cette commission, présidée par ARVALIS, compte une trentaine de membres, représentants des agriculteurs, des organismes de collecte, des instituts techniques, le ministère de l'agriculture, des industriels de 1^{re} et 2^e transformation, des organisations professionnelles (Malteurs de France, ANMF...), des organismes certificateurs, des fournisseurs d'intrants, etc.

La publication de la future norme française est prévue pour la récolte 2016. Cette norme prendra le relais des Chartes de production. ARVALIS accompagnera l'ensemble des coopératives et négoce agricoles actuellement engagés dans les Chartes vers la future norme. L'institut restera ensuite l'interlocuteur

« Les Chartes ARVALIS / IRTAC sont les seuls référentiels à être bâtis en concertation avec une soixantaine d'organismes de l'amont et de l'aval des filières. »

technique pour ces derniers. La marque « Charte

de production agricole française » restera utilisable pour une communication sur le respect de la future norme, du producteur au consommateur.

(1) Institut de Recherches Technologiques Agroalimentaires des Céréales.

Stéphanie WEBER - s.weber@arvalisinstitutduvegetal.fr
ARVALIS - Institut du végétal



Les Chartes, puis la norme, visent à la reconnaissance des pratiques durables, à même de satisfaire les contrats les plus exigeants.